



R A P P O R T

**du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry
concernant une demande de crédit budgétaire d'un montant brut
de CHF 910'000.00 pour divers travaux de réfections, extensions et
gros entretiens pouvant intervenir en 2024**

Résumé

Ce crédit budgétaire a pour objectif de permettre aux services de faire face rapidement à l'imprévu. Cette méthode évite également de charger les comptes d'exploitation par des dépenses inattendues et hors budget. Cela permet également d'amortir la charge sur plusieurs années conformément aux taux légaux appliqués pour ces investissements.

Rapport n° : CG-0210.810-7
Date : 31.10.2023
Dicastère : Services administratifs et des finances

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Simultanément au budget des investissements, le Conseil communal soumet au Conseil général une demande de crédit budgétaire pour l'exécution de travaux de réfections, d'extensions et de gros entretiens pouvant intervenir dans le courant de l'année.

Ce crédit s'inscrit dans le cadre de la loi sur les Finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, qui stipule à l'article 44 :

Crédit budgétaire

Art. 44 ¹Le crédit budgétaire est l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement ou des charges pour un but déterminé jusqu'à concurrence du plafond fixé.

²Le crédit budgétaire peut être exprimé comme crédit individuel ou, pour les unités administratives gérées par mandat de prestations et enveloppe budgétaire, sous forme de solde (crédit global).

³Les crédits inutilisés expirent à la fin de l'exercice, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Contrairement au crédit d'engagement, l'éventuel solde restant en fin d'année ne peut donc pas être reporté sur l'année suivante.

L'objectif de ce crédit budgétaire est de permettre au Conseil communal de faire face rapidement à l'imprévu ou aux besoins relatifs à des projets d'implantation qui nécessitent des investissements d'équipement pour les terrains, par exemple. A ce sujet, les taxes d'équipement et les contributions aux frais de réseaux et de branchements encaissés sont portés en déduction et le solde est amorti conformément à la loi.

Cette méthode évite également de charger les comptes d'exploitation par des dépenses imprévues et permet d'amortir la charge sur plusieurs années, conformément aux taux légaux appliqués pour ces investissements.

Il est évident que les prévisions peuvent être considérablement modifiées en fonction des besoins, des décisions prises par les promoteurs et maîtres d'ouvrages particuliers, ainsi que par les travaux de réfections d'urgence qui pourraient survenir en cours d'exercice. L'expérience montre que ces dernières années la totalité des crédits n'a, et de loin, pas été utilisée par les dicastères concernés.

Ci-après, vous trouverez les exemples typiques de cas nécessitant l'utilisation de ce crédit budgétaire :

Aménagement du territoire

En fonction du degré d'urgence, l'octroi d'un montant disponible permettra de lancer rapidement des études destinées à remédier à de potentiels dangers naturels.

Bâtiments

Un montant disponible permet de parer à des rénovations d'usage lors de changements de locataires, par exemple la réfection rapide pour garantir la rentrée des loyers (soit assurer un bon rendement) ou parer à un chauffage défectueux, un toit qui fuit ou toute autre infrastructure qu'il faudrait rapidement remplacer.

Une enveloppe a été prévue pour le remplacement de l'automate de commande vieillissant situé sous l'Hôtel de Ville à la rue Louis-Favre 37 ; ce système a déjà fait l'objet de multiples interventions ces dernières années et pourrait nécessiter un remplacement en urgence afin d'éviter, une panne générale de chauffage durant l'hiver.

Service des Travaux publics

Le poste des extensions et réfections diverses permet d'exécuter divers travaux urgents et de profiter, par opportunité, de l'ouverture de chantiers pour réaliser des travaux complémentaires assurant l'efficacité des investissements réalisés.

La taxe d'équipement facturée par nos services techniques était à l'époque imputée en diminution du crédit annuel divers. Suite à une directive de Service cantonal des communes (Scm) et de l'adoption de la nouvelle clé de répartition de l'émolument par le Conseil général en septembre dernier, ce poste a été retiré de l'enveloppe car dorénavant imputé dans les comptes de fonctionnement.

Réseaux

Le montant permet de financer des travaux divers d'extensions pour l'équipement de nouveaux secteurs si nécessaire. Les dépenses pour branchements et extensions pour tiers sont basées sur les alimentations probables de bâtiments. Ces frais sont, en partie, récupérés (colonne de gauche du tableau ci-dessous) selon les conventions de notre gestionnaire de réseau et de distribution. Les extensions pour l'éclairage public permettront des compléments d'installations.

La récapitulation des différentes dépenses et recettes se trouve dans le budget du compte des investissements de l'année 2024 sous les chapitres respectifs.

Nous vous donnons ci-dessous le récapitulatif de cette demande de crédit :

Crédit d'investissements 2024 pour réfections, extensions et gros entretiens		
Économie publique		
Crédits d'études	<u>20'000.00</u>	20'000.00
Travaux publics		
Extensions et réfections diverses	100'000.00	
Extensions éclairage public	<u>25'000.00</u>	125'000.00
Service des eaux		
Extensions diverses	100'000.00	
Branchements	30'000.00	
Compteurs	20'000.00	
Contribution aux frais de réseau	<u>15'000.00</u>	135'000.00
Aménagement du territoire		
Crédits d'études	<u>50'000.00</u>	50'000.00
Service de l'électricité		
Extensions diverses	200'000.00	
Branchements	30'000.00	
Contribution aux frais de réseau	50'000.00	
Contribution aux frais de branchement	<u>50'000.00</u>	130'000.00
Bâtiments		
Rénovations diverses	175'000.00	
Enveloppe pour la centrale de chauffe Louis-Favre	<u>160'000.00</u>	335'000.00
		795'000.00

Pour information, vous trouverez, ci-dessous, le détail des investissements de ces cinq dernières années :

Domaine Type		Comptes					Budget
		2018	2019	2020	2021	2022	2024
Travaux publics	voté	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
Extensions et rénovations div.	utilisé	105'496.65	105'289.80	61'353.35	57'124.00	35'131.00	
Solde		-5'496.65	-5'289.80	38'646.65	42'876.00	64'869.00	100'000.00
Travaux publics	voté	25'000.00	25'000.00	25'000.00	25'000.00	25'000.00	25'000.00
Extensions éclairage publics	utilisé	24'621.00	21'761.85	20'963.80	-	-	
Solde		379.00	3'238.15	4'036.20	25'000.00	25'000.00	25'000.00
Réseau d'eau	voté	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
Extensions diverses	utilisé	36'059.50	102'990.90	62'801.75	83'515.65	88'110.00	
Solde		63'940.50	-2'990.90	37'198.25	16'484.35	11'890.00	100'000.00
Réseau d'eau	voté	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00
Branchements	utilisé	4'103.45	0.00	7'245.55	18'854.35	0.00	
Solde		25'896.55	30'000.00	22'754.45	11'145.65	30'000.00	30'000.00
Réseau d'eau	voté	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
Compteurs	utilisé	19'722.00	4'295.35	7'414.25	4'962.85	11'786.00	
Solde		278.00	15'704.65	12'585.75	15'037.15	8'214.00	20'000.00
Réseau électrique	voté	200'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00
Extensions diverses	utilisé	93'475.15	34'048.70	162'520.00	97'101.00	31'489.00	
Solde		106'524.85	165'951.30	37'480.00	102'899.00	168'511.00	200'000.00
Réseau électrique	voté	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00
Branchements	utilisé	20'020.00	4'706.00	21'868.50	2'999.45	55'677.00	
Solde		9'980.00	25'294.00	8'131.50	27'000.55	-25'677.00	30'000.00
Réseau électrique	voté	40'000.00	40'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Compteurs	utilisé	14'677.00	19'506.40	0.00	0.00	0.00	
Solde		25'323.00	20'493.60	0.00	0.00	0.00	0.00
Bâtiments	voté	135'000.00	135'000.00	175'000.00	175'000.00	175'000.00	335'000.00
Rénovations diverses	utilisé	104'767.00	159'482.20	92'748.50	112'214.05	172'494.00	
Solde		30'233.00	-24'482.20	82'251.50	62'785.95	2'506.00	335'000.00
Aménagement et économie	voté	-	-	-	-	50'000.00	70'000.00
Crédit d'étude	utilisé	-	-	-	-	6'010.00	
Solde		-	-	-	-	43'990.00	70'000.00
Total Brut voté		680'000.00	680'000.00	680'000.00	680'000.00	730'000.00	910'000.00
Retour contributions Eli10		145'000.00	145'000.00	145'000.00	145'000.00	145'000.00	115'000.00
Total net voté		535'000.00	535'000.00	535'000.00	535'000.00	585'000.00	795'000.00
Montant investi		422'941.75	452'081.20	436'915.70	371'808.50	388'911.00	
Solde non utilisé		257'058.25	227'918.80	243'084.30	308'191.50	341'089.00	

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir adopter l'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Boudry, le 31 octobre 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président La secrétaire

Gilles de Reynier

Rita Piscopiello

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de Commune du 23 mai 2016,
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 31 octobre 2022,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Entendu la commission de gestion et des finances,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

- Article premier :** Un crédit budgétaire de CHF 910'000.00 est mis à la disposition du Conseil communal pour lui permettre de financer divers travaux de réfections, extensions et gros entretiens pouvant intervenir en 2024.
- Article 2 :** Après déduction, des contributions aux frais de réseaux et de branchements encaissées, estimées à CHF 115'000.00, le montant de la dépense sera porté au compte des investissements, sous les chapitres respectifs et amorti conformément à la loi, aux taux réglementaires.
- Article 3 :** Le présent arrêté entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 18 décembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le secrétaire

Isabelle Zürcher Vuillaume

Fabio Vicario